

000002

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le Mercredi 29 février, à 17h le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en première séance, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

**Etaient présents :**

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS  
Eric BOYER - Maurice CHANE-KUNE - Aristide PAYET - Frantz FONTAINE  
Gérard LEFEVRE - Mme FONTAINE Gabrielle - Gilbert MANES - R. Paul VICTORI  
- Jean Denis MAHE - Mme TURENNE Rose Mai - Mme PAYET André - Paul PAYE  
- Fred TANDRYA - Michel VITRY - François Louis FERRERE - Serge PERSONNE  
Nicolas MOUTOUSSAMY - Mme BRUNIQUET Paule - Mlle DOUYERE M. Claude  
Axel KICHENIN - André LICHARDY - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE - DUPUI  
Jean-Marie - Mme LEGROS Fiorelle - Mme BLARD Mogine - Daniel BOX - Jac  
AFFEJEE - Jean Marc NATIVEL - Gérard LAURET - Abdoul Hack AFFEJEE  
Roland LAW-KOUN-MA-THON - Raoul HOARAU - Serge CAZANOVE - Jean Mari  
DE LA HOGUE - Gilbert ANNETTE - Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Jean  
Pierre HOARAU.

**Etaient représentés :**

M. Henri ATECTAM ..... par M. Daniel BO  
M. Jean HIN-TUNG ..... par M. Marcel HOARAU  
M. Alexandre DE BALBINE..... par M. Marc GERARD  
M. Maxime RIVIERE..... par M. Fred TANDRYA  
M. Issop PATEL ..... par M. Maurice CHANE-KUN  
M. Daoud DINDAR..... par M. Paul PAYE

**Etaient absents et excusés :**

M. Jacques HOARAU  
Mme Laurence VERGES  
M. Jean Daniel FONTAINE  
M. Raoul AMELIN

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :



Le MAIRE certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St-Denis le 2 mars 1984 et que le nombre de conseillers présents a été de 43 sur 55 en exercice.